



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
Quorum = 15 Nombre de présents = 20 Nombre de pouvoirs = 6 Nombre de votants = 26		

Séance du 8 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le huit octobre
à vingt heuresle Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas – Maire

N°60

Date de convocation
2 octobre 2025

PRESENTS : M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., Mme CARON V., M. GURDALA J-N.,
Mme CHANI Y., M. TSCHANHENZ R., Mme PALANIAYE D., M. BARBIER J-M.,
M. MARCHAL J-M., M. FACQ J-M., M. ROUX M., Mme PAUL G., Mme WILLI F.,
Mme PENING B., Mme GAUTIER A., M. HERBLOT D., Mme VERBRUGGHE V.,
M. BENGHOZI P-Y., Mme ERNAULT E., M. RESSIAN F.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme DESMETZ C. par M. MARCHAL J-M.
Mme HARDY A-L. par Mme KLOECKNER C.
M. AGOSTINI L. par Mme CARON V.
Mme WOLF A-S. par Mme PENING B.
M. HENRIQUET S. par Mme WILLI F.
M. RENARD E. par M. RESSIAN F.

ABSENTS :

M. GOUJARD A., M. NADIM F., M. ALBARET J-C.

Secrétaire de séance : Mme CARON V.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

OBJET : Décision modificative n°1 pour l'exercice 2025 CMS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2311-1,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe « Centre Municipal de Santé »,
VU la délibération n° 13 du 19 mars 2025 portant approbation du budget CMS 2025,
CONSIDERANT que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice
par le Conseil Municipal qui vote alors des décisions modificatives,
CONSIDERANT que les décisions modificatives résultent des ajustements de crédits nécessaires, de
l'emploi de recettes non prévues au budget primitif ou de dépenses ou de recettes nouvelles à y inscrire,
et qu'elles font partie intégrante du budget,

CONSIDERANT la présentation faite lors de la Commission « Ressources et Moyens Généraux » en date du 25 septembre 2025,

Le centre municipal de santé s’est agrandi et a ouvert deux nouveaux cabinets de médecins.
Une décision modificative est nécessaire pour réajuster les crédits et ainsi couvrir les nouveaux besoins.
Il est proposé d’opérer les modifications budgétaires suivantes :

	BP	Proposé DM	BP+DM
Chapitre 011 (Charges à caractère général - fonctionnement)			
dépenses (compte 6042)	880,00 €	60,00 €	940,00 €
dépenses (compte 60628)	5 000,00 €	2 000,00 €	7 000,00 €
dépenses (compte 6064)	2 000,00 €	2 200,00 €	4 200,00 €
Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante - fonctionnement)			
dépenses (compte 65811)	0,00 €	300,00 €	300,00 €

	BP	Proposé DM	BP+DM
Chapitre 21 (Immobilisations corporelles - investissement)			
dépenses (comptes 21838)	17 000,00 €	-4 560,00 €	12 440,00 €

	BP	Proposé DM	BP+DM
Ordre de section à section			
021 virement à la section de fonctionnement	45 206,31 €	-4 560,00 €	40 646,31 €
023 virement à la section d'investissement	45 206,31 €	-4 560,00 €	40 646,31 €

Le Conseil Municipal,

Entendu l’exposé de Madame Christine KLOECKNER, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À l’unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** l’ajustement des crédits afin de permettre de couvrir les nouveaux besoins du Centre Municipal de Santé, selon les modalités présentées ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d’effectuer toutes les démarches nécessaires à l’exécution de la présente délibération, notamment sa transmission au contrôle de légalité et sa notification au comptable public assignataire de la commune.

LE REGISTRE DÛMENT SIGNÉ,
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance





Le Maire

